

---

Adresse du conseil général de la commune d'Alixan (Drôme)  
invitant la Convention à rester à son poste, en annexe de la  
séance du 14 nivôse an II (3 janvier 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Adresse du conseil général de la commune d'Alixan (Drôme) invitant la Convention à rester à son poste, en annexe de la séance du 14 nivôse an II (3 janvier 1794). In: Tome LXXXII - Du 30 frimaire au 15 nivôse an II (20 Décembre 1793 au 4 Janvier 1794) p. 636;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1913\\_num\\_82\\_1\\_38028\\_t1\\_0636\\_0000\\_13](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1913_num_82_1_38028_t1_0636_0000_13);

---

Fichier pdf généré le 19/02/2024

sident, avec l'adresse. Le *Bulletin* n'ayant fait mention de la réception, la Société me charge de toucher votre drelin; j'ajoute le détail de ce que cette commune a envoyé au district en même temps :

- « 17 milliers mares, métal de cloches;
- « 127 mares d'argent;
- « 540 mares de cuivre.

« Je vous prie de dire un mot de tout cela dans un de vos prochains numéros. Et ce qu'il y a de plus intéressant que du métal, c'est que cela part d'une commune qui ne connaît que des patriotes et qui, depuis le commencement de la Révolution, n'a cessé de faire les plus grands sacrifices.

« Dernièrement encore, lorsque les deux colonnes de 5,000 hommes qui se portent de l'armée du Nord dans l'intérieur ont passé à Arras, l'Administration a dépêché des commissaires dans tout le département pour se procurer tous les secours d'habillement dont ces braves défenseurs manquaient. Trois cent paires de guêtres sont parées au même instant de Lillers, 60 paires de souliers et 70 chemises neuves.

« Le lendemain, le directoire du district fit passer son arrêté pour engager tous les bons citoyens à faire des offrandes en chemises, bas, vestes, culottes, etc.

« Des commissaires furent aussitôt nommés par le Conseil général de ladite commune qui, en trois jours, ont procuré en offrandes : 210 chemises, 54 paires de bas, 12 vestes, 5 paires de culottes, 2 paires de souliers, 1 habit d'uniforme, 1 habit d'uniforme neuf, 1 habit écarlate, 64 paires de guêtres.

« Je ne doute pas, citoyen représentant, de votre grande joie à un pareil narré : prenez donc la sonnette et sonnez une gaillarde dans votre rougifi (sic).

« Votre concitoyen,

« CAUVOT, vice-président de la Société populaire montagnarde de Lillers. »

### VIII.

UN COMMISSAIRE ENVOYÉ A TOURS ÉCRIT QU'IL A CONCERTÉ TOUTES SES MESURES AVEC LE REPRÉSENTANT GUIMBERTEAU (1).

COMPTE RENDU du *Moniteur universel* (2).

Un commissaire envoyé à Tours, écrit qu'il a concerté toutes ses mesures avec le représentant du peuple Guimberteau. La pêche révolutionnaire a produit 100 individus plus ou moins suspects. La religion avait servi de prétexte pour exciter quelques troubles; mais tout est rentré dans l'ordre.

Renvoyé au comité de sûreté générale.

(1) La lettre de ce commissaire n'est pas mentionnée au procès-verbal de la séance du 14 nivôse an II; mais on en trouve un extrait dans le compte rendu de cette séance publié par le *Moniteur universel*.

(2) *Moniteur universel* [n° 106 du 16 nivôse an II (dimanche 5 janvier 1794), p. 427, col. 1. D'autre part, le *Mercur universel* [15 nivôse an II (samedi 4 janvier 1794), p. 234, col. 1] rend compte de la mission de ce commissaire dans les termes suivants :

« Les commissaires du comité de Salut public de la Convention, dans le département d'Indre-et-Loire, mandent qu'ils ont fait mettre en état d'arrestation, dans la ville de Tours, 139 personnes suspectes. Des

### IX.

DON PATRIOTIQUE DE DEUX CITOYENS DU DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT (1).

COMPTE RENDU du *Moniteur universel* (2).

Le procureur syndic du département de l'Hérault annonce que deux citoyens viennent de faire des dons considérables. Le premier a fait don de 28,000 livres et l'autre de 40 quintaux de luzerne et d'une jument.

### X.

DON PATRIOTIQUE DE LA COMMUNE D'ISSIGNY (3).

COMPTE RENDU du *Moniteur universel* (4).

La commune d'Issigny envoie 37 mares d'argenterie et 150 chemises pour les défenseurs de la patrie.

### XI.

DON PATRIOTIQUE DU CITOYEN SCHWESGUTH (5).

COMPTE RENDU du *Bulletin de la Convention* (6).

Le citoyen Schwesguth, officier de la légion du Nord, remet sur l'autel de la patrie la somme de 400 livres pour les frais de la guerre pendant la campagne prochaine.

Mention honorable.

### XII.

ADRESSE DU CONSEIL GÉNÉRAL DE LA COMMUNE D'ALIXAN (DRÔME) (7).

COMPTE RENDU du *Bulletin de la Convention* (8).

Le conseil général de la commune d'Alixan, district de Valence, département de la Drôme, réuni à la Société populaire, assurent la Convention qu'ils sont à l'ordre du jour, comme ils y ont toujours été, et l'exhortent à ne point quitter son poste qu'elle n'ait affermi la paix et la prospérité de la République en la délivrant de tous ses ennemis.

troubles s'étaient manifestés dans les environs de Tours, sous le prétexte de la religion; les commissaires ont harangué le peuple et tout est rentré dans l'ordre. »

(1) Le don patriotique de ces deux citoyens n'est pas mentionné au procès-verbal de la séance du 14 nivôse an II; mais il est fait allusion dans le compte rendu de cette séance publié par le *Moniteur universel*.

(2) *Moniteur universel* [n° 106 du 16 nivôse an II (dimanche 5 janvier 1794), p. 427, col. 1].

(3) Le don patriotique de la commune d'Issigny n'est pas mentionné au procès-verbal de la séance du 14 nivôse an II; mais il y est fait allusion dans le compte rendu de cette séance publié par le *Moniteur universel*.

(4) *Moniteur universel* [n° 106 du 16 nivôse an II (dimanche 5 janvier 1794), p. 427, col. 1].

(5) Le don patriotique du citoyen Schwesguth n'est pas mentionné au procès-verbal de la séance du 14 nivôse; mais il y est fait allusion dans le *Bulletin de la Convention* de cette séance.

(6) *Supplément au Bulletin de la Convention* du 14 nivôse an II (vendredi 3 janvier 1794).

(7) L'adresse de la commune d'Alixan n'est pas mentionnée au procès-verbal de la séance du 14 nivôse an II; mais il y est fait allusion dans le *Bulletin de la Convention* de cette séance.

(8) *Supplément au Bulletin de la Convention* du 14 nivôse an II (vendredi 3 janvier 1794).